

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page: 5 fr. la ligne; 2^e page: 3 fr. la ligne
Abonnements et annonces payab. d'avance

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : Un an 10 fr.; France et Etranger : 12 frs

Les Communes Tunisiennes

Il y a pas d'analogie possible entre la commune tunisienne et la commune Française. Sans doute toutes deux constituent-elles une unité administrative et une personne morale, mais là s'arrête la ressemblance, car la loi française du 5 Avril 1884 est loin d'avoir été complètement calquée par les décrets tunisiens de 1885 et 1914. D'importantes dispositions de la loi métropolitaine n'ont pas pu être adaptées à l'état économique et social de la Régence, notamment au point de vue du concours de certains services publics, du régime fiscal, du droit de suffrage, etc. Les communes tunisiennes offrent cette singularité que leurs travaux sont exécutés sous le contrôle et la surveillance directe d'agents de l'Etat, c'est ce qui a fait dire à plusieurs auteurs que le régime tunisien est autoritaire.

La commune est créée, son périmètre déterminé et son domaine constitué par décret beylical. L'organe exécutif de la commune est également nommé par décret, à savoir le Conseil municipal nommé pour trois ans est remplaçable par tiers chaque année. A la tête de ce Conseil municipal se trouvent un Président qui est toujours le chef indigène de la circonscription et un vice-président ou deux, généralement français.

Le président ou, par délégation, le vice-président a une triple qualité. Comme délégué de l'administration centrale il est chargé, sous l'autorité du premier ministre, de la publication et de l'exécution des lois, règlements, mesures de sûreté, etc. Comme chef de l'association communale il exécute les délibérations du Conseil Municipal qui tient annuellement quatre sessions ordinaires et les sessions extraordinaires qui sont autorisées par le premier ministre. Comme magistrat municipal, il est enfin chargé de la police municipale, de la santé et de la salubrité publique, de la voirie urbaine, etc.

Le Conseil municipal délibère sur le budget communal, les biens communaux, les emprunts, les dons, les marchés et foires, etc., mais ces délibérations ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par le premier ministre. C'est là une tutelle étroite dont les Tunisiens cherchent à se débarrasser. Il faut ajouter que l'opportunité d'une réforme fait l'objet des préoccupations du gouvernement Protectorat.

Au point de vue budgétaire, la commune tunisienne alimente ses ressources de cinq façons : par les impôts directs et taxes assimilées — les droits d'octroi ont été supprimés l'an dernier — par les taxes indirectes; par les revenus du domaine communal; par les recettes accidentelles; enfin par les subventions accordées par l'Etat pour l'exécution de travaux d'utilité publique nettement déterminés. En 1920, les communes ont réalisé un chiffre total de recettes s'élevant à 14.455.814 fr. sur lesquels 12 millions provenaient des quatre premiers chefs de recettes. Les dépenses communales qui ont atteint près de 10 millions en 1920, sont annuelles et permanentes ou accidentelles et temporaires. La loi a, en outre, admis la division en dépenses obligatoires et facultatives.

Il convient de remarquer enfin l'institution de la « Caisse des prêts communaux » qui a été alimentée au moyen du produit de l'émission successive par l'Etat d'obligations de 500 francs au porteur, amortissables en 60 ans. Le produit net maximum de ces émissions a passé de 3 à 25 millions. Ces obligations sont des titres communaux gagés sur les ressources municipales dont l'affectation au service de ces titres est garantie par le gouvernement tunisien. L'Etat fait figurer à son budget la charge de l'intérêt et de l'amortissement des obligations de la caisse des prêts communaux, mais seulement après que les communes elles-mêmes ont inscrit à leur propre budget, parmi les dépenses obligatoires, cette même charge légèrement

majorée.

Disons encore que le décret du 21 mai 1920 a autorisé, toujours sous la garantie de l'Etat, la cession par cette caisse des prêts à la société de prévoyance des fonctionnaires et employés tunisiens, des sommes restant dues par les communes sur les prêts que la caisse leur a consentis. La société de prévoyance lui est donc substituée et consent directement les prêts aux communes de la Régence. Au 31 décembre 1920, le montant des emprunts contractés par les Municipalités tunisiennes s'élevait à 22.495.000 francs.

Pour en terminer avec cette législation et cette organisation, nous indiquerons qu'il existe un personnel municipal assimilé, quant à l'avancement et à la retraite, au personnel d'Etat et qui possède, de ce fait, des garanties que n'ont pas les fonctionnaires municipaux de France. Cette organisation permet, dans l'intérêt du service des mutations entre les agents des diverses municipalités.

J. GOULVEN

Nous avons tenu à reproduire l'article de notre confrère M. J. Goulven paru dans le « Petit Marocain » de Casablanca comme étant de nature à intéresser nos lecteurs peu au courant des attributions dévolues aux conseils municipaux.

C'est le cas où jamais de dire que la nous vient de loin.

BULLETIN

Enfin on tient un spéculateur !

Qu'en lui fasse l'application des art. 419-20 du code pénal

C'est une vieille connaissance qui a déjà eu maille à partir avec la justice militaire pour une sale histoire que notre toujours regretté ami le sénateur Gallini sut arracher au bain ou tout au moins au séjour peu folâtre de Lambèse.

Il faut croire que l'appareil de la Justice militaire ne l'avait pas ému outre mesure, puisqu'il vient de se livrer à une petite opération sur les huiles - 500 000 litres, dit-on — qui lui coûtera plus cher il faut l'espérer que la première affaire.

Une instruction est ouverte, nous espérons que le juge fera toute diligence pour que celle-ci ne traîne pas et vienne le plus tôt possible devant le tribunal qui lui apprendra ce qu'il en coûte aux spéculateurs de vouloir profiter de la crise que traverse le pays pour vouloir trop arrondir sa pelote.

Eh, quelle que soit la condamnation, qui interviendra, la confiscation de la marchandise devra être prononcée et il devra s'estimer encore heureux car si on lui appliquait la loi du 2 mai 1793 et le décret de la même année, que rappelait opportunément notre excellent confrère le « Journal de Tunis » c'est la peine de mort qui l'attendrait.

Cette loi et ce décret punissaient de la peine capitale l'accapareur, c'est son cas, et le spéculateur dont les actes ont entraîné la famine ou le renchérissement des denrées.

Il n'y a pas de doute que le fait d'avoir stocké une quantité aussi énorme d'huile, n'a pu qu'aider la spéculation, puisque en quelques jours - huit ou dix - le prix est passé de 5 à 7 fr. 50 - ce qui constitue bien la manœuvre définie par les art. 419 et 420 qui doit être flétrie et punie avec la plus grande sévérité.

Cette loi sévère eût des applications sous la Terreur, elle fut par la suite modifiée par les articles du Code précités

Mais, assure l'éminent économiste, Edmond Téry, ce qu'il y a de curieux, c'est qu'aucune disposition législative n'a réellement supprimé cette loi

Alors... alors... le public serait enchanté de voir balancer au haut d'une potence l'un des odieux spéculateurs et celui qui avait jeté son dévolu sur les huiles mériterait de faire connaissance de la terrible corde.

Demandez partout
Le Rhum Chauvet

Echos et Nouvelles

Les Fêtes de l'Enfance

Il y a eu 465000 biberons distribués en 1923!

— 465 000 ?
Alors, quoi, toute la Tunisie avait son biberon ?

Est-ce que notre confrère du matin n'a pas voulu forcer la note en ajoutant un zéro de trop ?

Sait-il qu'un biberon, par les temps actuels, même au prix du gros, revient à trente sous ce qui représenterait une somme de près de sept cent mille francs !

Ces réflexions ne nous empêchent point de reconnaître que l'œuvre de M^{me} Lucien Saint est belle, sociale, mérite les éloges et que chacun doit se faire un devoir d'apporter son obole, même en se privant d'un peu de superflu.

Les lots sont reçus avec reconnaissance à la Résidence Générale où il doivent être adressés à M^{me} Lucien Saint.

La Conférence de Rabat

Au moment où ce journal paraîtra la Conférence de Rabat achèvera ses travaux.

Nous n'avions pas grand intérêt à y figurer mais du moment que notre résident s'y est rendu accompagné de la plupart de ses hauts collaborateurs, nous espérons qu'il n'aura pas manqué de traiter la question si importante des phosphates qui prime toutes celles qui pourraient venir en discussion.

Si le Maroc reste libre d'exporter, c'est la mort sans phrase des exploitations trop éloignées de la mer et qui plus est des chemins de fer construits à grands frais pour l'écoulement du précieux engrais.

Voilà ce que M. Lucien Saint doit dire en faisant remarquer que le Maroc pourrait peut être payer cher l'envie de ruiner ses voisins.

On trouverait toujours le moyen de peser sur lui car il a son côté faible que nous connaissons aujourd'hui et qui peut être d'un précieux concours pour éviter la ruine qui nous menacerait en cas d'intransigeance de sa part.

Mais ayons confiance il ne voudra pas tenter l'aventure car il aurait plus à perdre qu'à gagner.

Au Conseil Municipal de Tunis
Notre ami, M. Mohammed bou Hachem, propriétaire vient d'être nommé Conseiller municipal de Tunis

Nous lui adressons nos vifs compliments.

Aux arrivées

Notre excellent ami M^e E. Fitoussi, avocat, Docteur en droit, fixé depuis quelques années à Paris, est revenu passer quelques semaines parmi nous.

Nous lui adressons nos plus amicaux souhaits de bienvenue.

Dans la Magistrature

M. Moussard, conseiller à cour d'appel de Rabat, est nommé président du Tribunal de première instance de Casablanca en remplacement de M. Gentil qui a été nommé conseiller à la cour d'appel de Paris.

Ces deux magistrats ont fait longtemps partie de la magistrature tunisienne où ils n'ont laissé que des sympathies.

Nous les prions d'agréer nos félicitations.

Dans la grande île

Le journal de Majunga (île de Madagascar), les *Petites Affiches*, a cessé de paraître. Il avait été fondé il y a une vingtaine d'années par M. David Bontoux, que son état de santé contraignait à la retraite.

Quant à l'imprimerie, elle a été acquise par notre confrère M. Bonnemaïson, déjà propriétaire de l'imprimerie et du journal le Phare de Majunga.

Une session du Grand Conseil

Le Grand Conseil a eu son poisson d'Avril.

N'avez crainte : il avalera les arêtes aussi bien qu'il encaisse tous les coups de pied au cul.

Réuni, il y a quelques jours à peine, dans les conditions que vous savez et pour voter les ressources nécessaires au relèvement de l'indemnité familiale, il a passé la moitié de son temps à chercher la formule heureuse d'une imposition nouvelle.

Pour l'indemnité familiale des cheminots, il a tourné et retourné les propositions du Gouvernement, discuté, ajouté, retranché, modifié et finalement décidé.

Il y avait plus qu'à passer à l'exécution.

Sur ce, le Conseil supérieur des Chemins de fer est convoqué.

Les délibérations du Grand Conseil lui sont soumises, et comme le voilà trans formé en cour suprême, il fiche par terre tout le travail des grands conseillers.

Toute la salive de M. Mourgnot fut dépensée en pure perte. Et les fulgurantes interversions des représentants du peuple ne sont plus que les carcasses froides des feux d'artifice au lendemain pluvieux du 14 juillet.

On avait tout fait pour éviter les relèvements de tarifs. Le Conseil supérieur des chemins de fer nous impose ce relèvement. Adieu la majoration sur les prix des billets de retour ! La hideuse fraude, dénoncée par le directeur général des travaux publics devient de plus belle.

DURAND ANGLUVIEL

Tunis le 2 Avril 1924
"Tunis Socialiste"

N. B. M. Mourgnot s'en va en France pour ne pas entendre les clameurs qui l'entoureraient et lui feraient demander s'il n'a pas commis la plus gaffe de sa vie en relevant les prix des billets alors qu'on a réduit les tarifs de transport des minerais dont l'une des bénéficiaires annonce neuf millions de bénéfices pour l'an dernier ! soit 100 frs. par action et 54.85 par part.

Mieux vaut tard...

Satisfaction vient d'être donnée aux habitants de la banlieue sud qui réclamaient depuis Octobre dernier l'avance d'une vingtaine de minutes de l'arrivée du train de Nabeul pour éviter aux enfants l'attente pendant une quarantaine de minutes de la rentrée des classes.

Mais cette satisfaction leur a été accordée non pas en forçant la marche du train mais par la mise en marche d'une nouvelle navette

L'Administration des Travaux Publics se montre bien prévenante, pour la banlieue sud ; ne serait-ce pas, par hasard, pour lui faire avaler plus facilement en douceur les relèvements des tarifs ?

A la Cie des Tramways

On annonce la nomination de M. Bourbeau, directeur de la Cie des Tramways de Tunis en qualité d'ingénieur conseil de la dite compagnie à Paris.

C'est la juste récompense de douze années de services remarquables rendus tant à sa compagnie qu'à la population de Tunis.

Nous disons à la population car sans son énergie, sa vigilance, ses facultés de débrouillard, nous étions menacés de voir complètement cesser la circulation de nos tramways en ville et réduire celle du T.G.M.

Si le service a pu continuer à la satisfaction générale sur toutes les lignes, c'est grâce à lui, aussi ne le laisserons-nous pas partir sans lui dire les regrets que ses obligés éprouvent de le voir quitter Tunis regrets mitigés par le bel avancement qu'il reçoit au siège de sa compagnie.

La loi sur les assurances sociales.

M. Morinaud fait voter l'application à l'Algérie

Le Président dit qu'il a reçu de M. Merinaud un amendement tendant à rendre la loi applicable à l'Algérie avec renvoi à un règlement d'Administration publique pour conditions et modalités d'application de celle-ci.

M. Morinaud. — Les représentants algériens sont unanimes à vous demander de décider l'application à l'Algérie d'une loi qui sera l'honneur de cette législation. Mais l'Algérie est dans une

situation sociale. De là, la nécessité d'un décret d'Administration publique qui fixera les conditions et les modalités de l'application. La Commission et le Gouvernement acceptent notre amendement. Je les remercie (vifs applaudissements).

Le Rapporteur. — La Commission accepte l'amendement.

Celui-ci est adopté.

Mariage

Nous apprenons avec plaisir le mariage de Mlle Versini, fille de Mme et de Mr. Versini, vice-président du Tribunal Mixte de Tunisie, avec M. Pierre Frascato fils du directeur de la Banque de Tunisie et de l'agence de la Compagnie Générale Transatlantique.

La bénédiction nuptiale sera donnée en la Cathédrale de Tunis, le 22 avril, à 16 H. 30.

Nous adressons aux deux familles ainsi qu'aux futurs époux, nos félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

Dans la presse

M. François Eysermann, beau fils de notre ami M. François Portelli, Directeur du « Journal de Tunis », vient d'être nommé reporter cinématographique de « Pathé Journal » pour les actualités tunisiennes.

Nos compliments.

Dans le Nichan-Iftikhar

M. Jules Timsit, chef comptable de la maison R. Wallut et Cie, expert près les Tribunaux tunisiens en matière de commerce et comptabilité, vient de recevoir la croix d'officier du Nichan-Iftikhar ; il reçoit ainsi la juste récompense de son travail et de ses brillants mérites.

Nous lui adressons nos félicitations.

Dans les consulats

M. Ellefsen, Consul de Danemark, vient d'être promu Consul général de Danemark et reste en la même qualité à Tunis,

Nous prions M. Ellefsen d'agréer nos vives félicitations.

La nouvelle direction

du Théâtre Municipal
Le 27 Mars à la Municipalité, la Commission s'est réunie, à l'effet de désigner, pour l'année 1924-25, le nouveau directeur de notre scène municipale.

A l'unanimité, MM. Gabis et Aubert ont été nommés directeurs du Théâtre Municipal.

Cette nomination a été ratifiée par le Conseil municipal.

C'est un excellent choix, qui a été unanimement approuvé. Nous adressons à MM. Louis Gabis et Aubert nos sincères félicitations.

Nos Cheminots sont à encadrer !

Du « Journal de Tunis »

Ils exigent l'application des mesures prises en faveur des camarades de France mais refusent de se soumettre à celles qui les obligeront à un effort de travail supplémentaire !

Si nous ne trouvions l'information dans les colonnes de notre excellent confrère "Tunis Socialiste" nous nous demanderions s'il est possible qu'une déviation composée MM. Callan, Duran-Angliciel et autres cheminots aient pu aller protester contre l'application du décret le Trocquer qui rétablit la journée de 9 ou 10 heures dans chemins de fer...

Le prix du pétrole

Avec les cours actuels de la livre et du dollar le prix du pétrole nous semble un peu élevé à 0.80 ; et celui du pain à 1.20 ne nous paraît plus correspondre à celui du blé.

Mais ce sont sans doute les minotiers qui ne sont pas pressés de ramener les prix des farines au taux du blé.

Ne pourrait-on les rappeler un peu à l'ordre en taxant les farines ?

Nécrologie

Nous apprenons avec une vive peine le décès, survenu à Marseille, de Mme Gabriel Bornnet, femme de notre ami, ancien propriétaire du beau vignoble qu'il avait créé en face de la gare de la Manouba.

Notre ami s'était retiré à Marseille,

son pays natal. où il eût la douleur de perdre son frère, Marius, il ya quelques années. Que notre ami veuille trouver ici nos affectueuses condoléances et l'assurance de la part que ses amis de Tunis prennent à sa douleur et à celle des siens

— Nous avons appris avec beaucoup de regret le décès prématuré, à 27 ans, de Maître Auguste Molco, avocat au barreau de Tunis, fils unique de M. le docteur Molco, petit-fils de notre excellent ami M. Raymond Valensi. Quelle consolation pourra atténuer la douleur de parents et grands parents si rudement éprouvés?

Dans les finances marocaines Si M. Piétri, directeur général des finances marocaines restait sur le carreau électoral de son pays, comme il y a tout lieu de le supposer, il en serait quitte, paraît-il, pour reprendre son poste au Maroc car il s'est simplement fait mettre en disponibilité ne voulant pas lâcher la proie pour l'ombre, c'est du moins ce que nous apprend notre confrère le « Petit Casablancais » qui annonce que M. Piétri, s'en est allé affronter les rigueurs d'une éventuelle campagne électorale en Corse, les laissant là en plein gachis, avec un système douanier instable, des finances équilibrées par des créances notoirement irrécouvrables.

«Ce geste malheureux, quand tout va mal, de s'esquiver sans lâcheté, par ambition pure, trouverait néanmoins des excuses si son auteur, s'élançant vers les succès souvent amers de la politique, abandonnait au Maroc le portefeuille des finances. Parce que régulièrement remplacé, l'ancien grand argentier permettrait ainsi à son successeur, d'entreprendre un travail sérieux, de se passionner dans une œuvre de relèvement difficile qu'il aurait à cœur de réaliser. Tandis qu'au contraire de tout bon sens, de toute logique, de l'intérêt supérieur du pays, M. François Piétri reste Directeur Général des Finances du Protectorat, jusqu'après les prochaines élections législatives et l'on avoue avec un candeur qui désarme, qu'en cas d'échec, ce haut fonctionnaire reprendra sa place à Rabat, après le congé régulier dont il jouira tout le temps nécessaire à sa campagne électorale.

«Comme c'est bien marocain cela l'intérêt personnel de Piétri ! Voilà ce qui importe. Il deviendra député, ministre peut-être ou bien rentrera dans son fromage. Quant au Maroc qui se débat dans des soubresauts d'agonie, lutte admirablement contre la mort économique qui le menace ? L'en s'en f... C'est clair ; c'est net, Rabat nous le démontre cette fois avec la plus désinvolte évidence.

«Mais à l'intérim de notre direction financière va s'ajouter encore dans quelques semaines l'intérim.
«Continuant leur politique des alternatifs, M. Urbain Blanc reviendra prochainement de France pour prendre en mains les rênes du Gouvernement que lui remettra provisoirement M. le Maré-

chal Lyauté ; comme voici moins de trois mois, la chose se passa entre les mêmes facteurs inversés.

«Ah ! si le Pays était prospère ; si les changes en folie ne menaçaient tout à tour les diverses forces économiques du Maroc ; si nos finances s'équilibraient, si notre colonisation se développait rationnellement ! Que nous importerait ce système à tourniquet ! mais devant la ruine générale que l'on imagine à Rabat, supprimer le niant, il est douloureux et navrant. Et combien apparaît de plus en plus indispensable, de ne compter que sur nous-mêmes.
Le «Petit Casablancais»

Georges STEVENIN.
Histoire courte
Dieu dit au catholique :
— Que veux-tu que je te donne, fils bien-aimé ?
— De l'argent simplement mon Dieu.
Et Dieu lui donna de l'argent.
Puis il dit au protestant.
— Et toi que veux-tu ?
— De l'or Maître adoré.
Et Dieu lui donna de l'or.
Alors se tournant vers le juif, Dieu lui posa la même question.
Le juif se prosterna et répondit :
— Je ne vous demande rien, mon Dieu. Si ce n'est la faveur de vivre entre mes deux frères que vous venez d'enrichir.

Le Grand Conseil est mort

C'est le Conseil supérieur des chemins de fer qui s'est chargé de le tuer : hou ! hou ! hou ! l'assassin !

Et rose il aura vécu
Ce que vivent les roses
L'espace d'un matin.

Il n'avait jamais eu, du reste, une santé bien robuste, malgré les soins attendis dont il était l'objet au dispensaire Lucien Saint.

On l'avait probablement sevré trop tôt. Il était peut être aussi né sous une étoile filante, c'est pourquoi le Conseil supérieur des chemins de fer a eu si vite raison de sa chétive personne.
Requiescat in pace !

Anis **BERGER**
Claude
184, Boulevard National - MARSEILLE

Raymond Valensi
INGÉNIEUR ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Dépôt de Machines Agricoles
41, Rue Al Djazira

Administration des Habous

Avis

Il est donné avis au public que le jeudi 17 courant, il sera procédé, à 11 H. du matin, au siège de l'Administration des Habous, 55 rue de l'Église à Tunis à l'adjudication pour la location du restaurant des immeubles urbains habous Khaznadar à la Marsa.
Le Président des Habous
C. Sfar.

Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

Direction des Domaines et de la Colonisation

AVIS

Le jeudi premier Mai, à dix heures du matin, dans les bureaux de la Direction générale de l'Agriculture, Boulevard Bab Benat à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après :
Lot N° 10 de Enohir Guengla situé dans le Contrôle Civil de Bizerte à proximité de Ferryville.
Cette propriété a une superficie de 6 ha 62 a. 70 ca. Elle comprend une construction légère en briques à usage d'habitation et quelques dépendances.
Mise à prix : 10.700 francs
Les personnes désirant participer aux enchères devront déposer dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation une demande d'admission cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction générale de l'Agriculture du Commerce et de la Colonisation, (Service des Domaines et de la Colonisation).
Signé : LABADIE

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le JEUDI VINGT QUATRE avril mil neuf cent vingt-quatre à dix heures du matin il sera procédé au siège de l'Administration des Habous à Tunis, rue de l'église n° 55, à l'adjudication pour la constitution en enzel des immeubles ci-après :
1° Une maison surélevée d'un 1er étage, sise impasse Es-Senfage n° 4 près du Souk-el-Grana à Tunis.
Mise à prix : onze cents francs par an, ci Fr. 1.100
2° une maison arabe sise au fond de l'impasse Sidi Zid n° 12, rue du miel à Tunis
Mise à prix : cinq cents francs par an, ci Fr. 500
3° un magasin immatriculé sous le n° 7909, sis impasse Djellouli et impasse Sidi Ameur n° 3 à Tunis
Mise à prix : cent cinquante francs par an, ci Fr. 150
Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Administration des habous rue de l'église n° 55 à Tunis, bureau des enzels n° 27.
Le Président des Habous
C. SFAR

Korbous

Saison du 15 Novembre au 15 MAI

Établissement Thermal, avec massagers diplômés sous la Direction de M. le Docteur Caillien
Prix de pension par jour comprenant chambre petit déjeuner du matin, déjeuner et dîner (sans vin)
Hôtel des Thermes : 25 à 27 frs
Hôtel des Sources 20 frs.
Location de villas et d'appartements.
S'adresser aux bureaux de la Compagnie à Korbous mêmes sans qu'il soit besoin d'aucun intermédiaire d'aucune sorte.
Restaurant Cachir.
Transports automobiles en autocar de la Maison Albert Bonan 4 avenue de Carthage Tunis
Départ à 8 h. du matin

Le lait concentré suisse est le plus riche en crème

BERNA

C'est le plus cher mais le meilleur
Dépositaires : 3 rue des Belges — Tunis

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Téléphone 553

POUR VOS TRACTEURS

POUR VOS AUTOS

N'employez que l'huile Victorine reconnue la meilleure, ayant fait ses preuves depuis 20 ans. **Comptoir Général des Produits Lubrifiants.** Av. J.-Ferry - Tunis

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE DU COMMERCE ET DE LA COLONISATION

Direction des Domaines et de la Colonisation

Le Jeudi premier Mai à 10 heures du matin, dans les bureaux de la Direction générale de l'Agriculture, 76 bis Boulevard Bab-Benat à Tunis, il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur de la propriété ci-après :
Parcelle D de la propriété dite Enohir Guengla, située dans le Contrôle Civil de Bizerte à proximité de Ferryville.
Superficie : 1 hectare.
Mise à prix 700 francs
Les personnes désirant participer aux enchères devront déposer, dans les bureaux de la Direction des Domaines et de la Colonisation une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.
Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à la Direction Générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, (Service des Domaines et de la Colonisation).
Signé : LABADIE.

Maisons Recommandées

TUNISIA-PALACE 1^{er} ordre, au centre de Tunis près des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres, cuisine réputée à prix fixe et à la carte, ascenseur.
PRODUITS ALIMENTAIRES et de toutes qualités — Baccara et Nizard — Gros et Demi-Gros — Expédition à l'Intérieur — 1, Rue Léon-Roches - Tunis.
Ménagerie Tunisienne. — Jacques Bismuth — Ar. de France - Tunis. — Hautes nouveautés. — Seul dépôt de gants "Perrin". — parapluies "Héber" et parfumerie "Arya" Fouritures complètes pour couturiers.
Importation-Exportation de tous produits — Mohamed Eliaoui, négociant, rue de France Sousse Tunisie — Adresse télégr. : Mohameds Eliaoui - Sousse.
Belle Jardinière — Vêtements et tout ce qui concerne la toilette pour Hommes — Au Comptoir, 5 et 7, rue d'Angletterre et 17, rue d'Italie en face la Poste — Tunis.
Planes et Musique, 5, rue Es-Sadikia — Tunis J. & A. BEMBARON. Vente, échange et location de Planes.
Entreprise Générale des Travaux Électriques. — A. Miranet et Fils, ancien Acousticien, Minaret - 7, rue Léon-Roches, Tunis.
Maison de santé pour les yeux, dirigée par M. le Dr. G. G. — Ire Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun - Tunis.
Grande fabrique d'espadrilles Ripoll, Montera et Garcia. — Téléph. 24.17 - 1 R. Al-Djazira - Tunis - Gros - Demi-gros détail.
SEMPRE AVANTI — Brasserie de la Bourse Ancienne Brasserie Bellevue GIUSEPPE SUX, propriétaire - Sousse-Tunisie — Concommissions de premier choix - Liqueurs de marque.
Droguerie de la Poste. — S. Attal, 15, rue d'Italie en face la Poste Tunis. — Produits photographiques, produits chimiques etc.
MANSOUR BEN GEMAA — Shyp Chand ler — Fouritures Générales pour la Marine - Sfax Tunisie — Maison fondée en 1900
MAURICE AZERM, 11, rue d'Italie et 11 Sadikia Tunis — Télégr. AZERTUNIS — Téléph. 3.43 - Quincaillerie - Ferronnerie-articles de ménage et chauffage - Fouritures générales pour mines et entreprises de travaux publics.
Les GALERIES PARISIENNES Alphonse L. Lazard, 107, 11, Place Dicken - Sousse — Chapaux - Chaussures - Confections - Bonneterie - Parfumerie des 127 marques connues - A. teller de Modes — Maison de toute confiance et
Grand Magasin de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France - Tunis — Bruni frères et Cie, 107.

Pharmacie S. emama diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier, 53, rue des Maitres - Tunis — Maison Française.
H. de bijoux arabes — Maison LADISLAS, 4, avenue de France - Tunis.
Artifères — PAGNESSA, père et fils, rue de Bretagne - Tunis.
Horlogerie Bijouterie Joaillerie H. BIANCHI 17, Avenue de France — Tunis. Chronomètres LIP de haute précision.
Grand Hôtel de France — Premier ordre — L. de la Croix, propriétaire — Sousse Tunisie.
JAMAIS rien ne vaudra MAUD l'Eau et le Poudre de riz Madame Maud Elvz Hyères (Var) IMP. DE LA RENAISSANCE - TUNIS
Le Gérant : E. LUMBROSO

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 250 millions de francs entièrement versés
AGENCES DE TUNISIE :
TUNIS - BIZERTE - SFAX - SOUSSE - MONASTIR
Dépôts à vue et à échéance fixe (TAUX AVANTAGEUX)
Escompte et recouvrements
Toutes opérations de Banque
toutes opérations sur titres
Location de compartiments de
COFFRES - FORTS
DÉPÔT DE COLIS

Fabrique de Lits

en tous genres et de tous systèmes (Maison Française)
Expédition à l'Intérieur
V. LELLOUCHE & Cie
MAGASIN : 16, Rue Bab Souk, 16 -- TUNIS
Téléphone : 9.41

VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

Un complet signé J. BELL est une merveille d'élégance
Le meilleur marché de tout TUNIS

AGENCE GÉNÉRALE D'ASSURANCES LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE VIE », dont la production pour 1921 est de 227.920.049 fr., se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant la Compagnie venant immédiatement après elle de 37.720.049 francs.
SIEGE SOCIAL : 2, Rue Pillel-Will et 17, Rue Laffite - Paris
S'adresser pour tous renseignements chez M. J. O. FÉLIOU, 4, Avenue de France - Tunis - Téléphone 4.79
Agent Général et Inspecteur de la Cie

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia
Départs de Tunis pour Marseille directs tous les samedis à 5 heures du soir. — Départs de Bizerte pour Marseille les Mardis à 17 h.

Chaux Hydraulique et Ciment PAUL POTIN

DÉPÔT : Rue de Turquie (Port)
BUREAU : 22, Rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 réseau d'Hamman-Lif

Banque Franco-Tunisienne

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements. 13, rue d'Alger, Tunis.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots - Poste Français
Imm. attrib. de comm. de Lyon n° B 1624
AGENCE DE TUNIS
Service régulier entre Marseille-Tunis & Tunis-Marseille
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence à Tunis, rue d'Alger.
L'Agent principal : Casimir PÉDELUPÉ.

G^{de} DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet Licari
Récompensés à plusieurs expositions et concours. Médaille d'or, Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours ris 1900

Aux Armes & Munitions de France

Spécialité de Fusils à baguette, à percussion
Centrale et à Hammerless
Choix de Révolvers et Pistolets automatiques
Vente de Poudre de l'Etat
TAIEB ELLAMTI - SOUSSE
Téléphone 80 — Télég. TAIEB ELLAMTI - Sousse

- RESTAURANT DU JAPON -

G. FIORINI & G. FALOANI, Propriétaires
— 7, Rue Amilcar — TUNIS —

Service à la Carte — Repas sur commande — Vraie Cuisine italienne — Spécialité de Ravioli et Cassate — Vins Fins de la Maison ROUFF de Naples — Vins de Piémont et Vins de Chianti

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et brevets A. NOBEL
PELLET César, Agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 3, Rue de Vesoul, 3
Dynamite Gomme A et N° 1 Détonateurs, Mèches de mines 3 tissus goud round. Téléph. 1.39 - Adresse Télég. : PELLE T- Tunis

L'Huile qui graisse le plus
«- Vacuum Mobiloil -»
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société Anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000
Siège Social à Paris : 54 et 56 Rue de Provence
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX
Principales opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts ;
Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et l'Étranger

Office Français Immobilier et Commercial

« Assurances »
(19^{ème} ANNÉE)
28, Rue d'Italie - TUNIS — Téléph. 18.96

Vous Rien à payer

si la vente n'est pas conclue par l'entremise de l'Office.
L'OFFICE se charge aussi de prêts hypothécaires, placement de capitaux, immatriculations, expertises amiables, acte sous-seing privé, formalités pour permis de recherches de mines assurances toutes branches.
Nos « PETITES ANNONCES » rue d'Italie, sont toute l'année gratuites.

Maison R. WALLUT & Co

(R. Wallut, G. Hofmann et C. Lacroix)
99, Rue de Portugal - TUNIS
Machines Agricoles et Industrielles
des Premières Marques
TRACTEURS & MOTO - CHARRUES
Catalogues et Références Franco sur demande

Banque de Tunisie

Société anonyme au Capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, Rue Es-Sadikia
Succursales à BIZERTE, SOUSSE et SFAX
Emission de chèques et lettres de crédits — Change de monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue au terme et toutes opérations de banque.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viallard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire
Fers, aciers marchands, tôles noires et galvanisées
Fil de fer à fourrage 13-14-15
BUREAUX : 3, Rue Es-Sadikia
Entrepôt : Rue de Portugal prolongée — TUNIS